

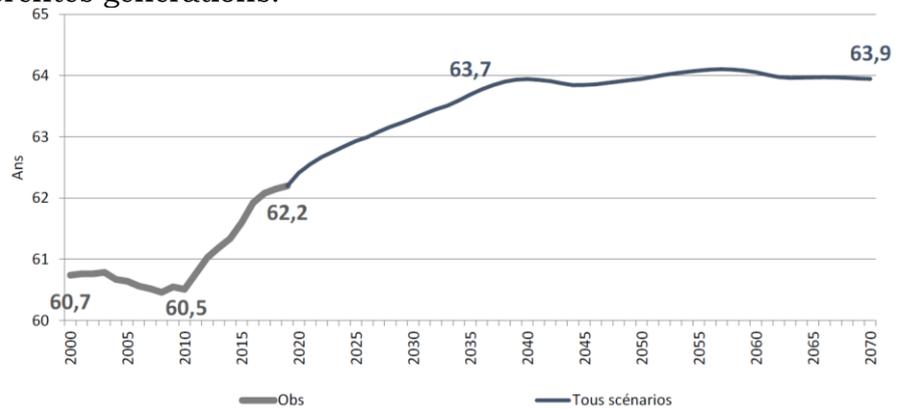
Réunion du COR du 27 janvier 2022

Le COR a inscrit cette séance à son agenda sur les conséquences d'un report de l'âge légal de départ à la retraite. Certains membres de tous ordres craignaient que cela ne perturbe la campagne présidentielle et voulaient la reporter plus tard avec l'installation du (nouveau ?) pouvoir. La FSU avec d'autres a considéré qu'au contraire, le rôle du COR n'étant en aucune façon politique ni d'ailleurs un organe de concertation, il ne devait donc y avoir aucune crainte à traiter de ce sujet dès à présent.

Des éléments statistiques de constat et de projection

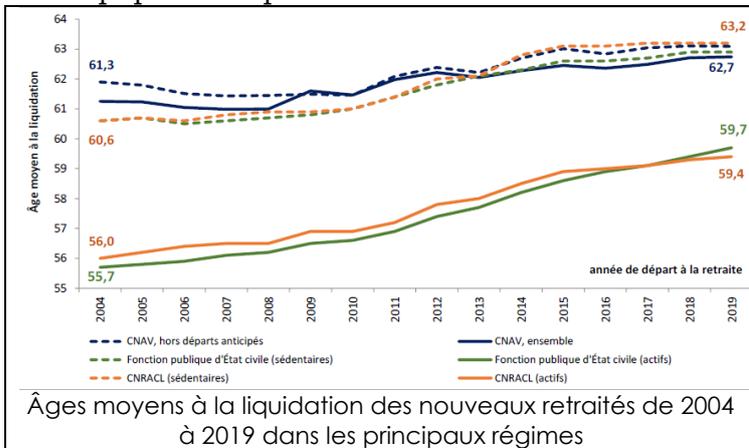
C'est l'indicateur de l'âge conjoncturel qui est présenté. Il permet de suivre l'évolution de l'âge moyen de départ à la retraite indépendamment des effets de composition des flux de nouveaux retraités d'une année sur l'autre. Il s'agit donc d'un indicateur plus pertinent que l'âge moyen des nouveaux retraités à la liquidation, dont les fluctuations peuvent masquer les évolutions des comportements de départ à la retraite. Celles-ci traduisent, pour partie, des effets de calendrier des réformes ou de composition démographique des différentes générations.

Le décalage vers le haut a cru de 1,7 ans en 10 ans pour s'établir à 62,2 ans actuellement. Il est projeté à la hausse sous l'effet des différentes réformes et notamment celle des 43 années requises pour prétendre au taux plein pour la génération 1973. Même en l'absence d'autres réformes, il est d'ores et déjà projeté à 63,9 ans en 2070. Il faut noter aussi que les âges de départ à la retraite sont proches entre les salariés du privé et les fonctionnaires sédentaires.

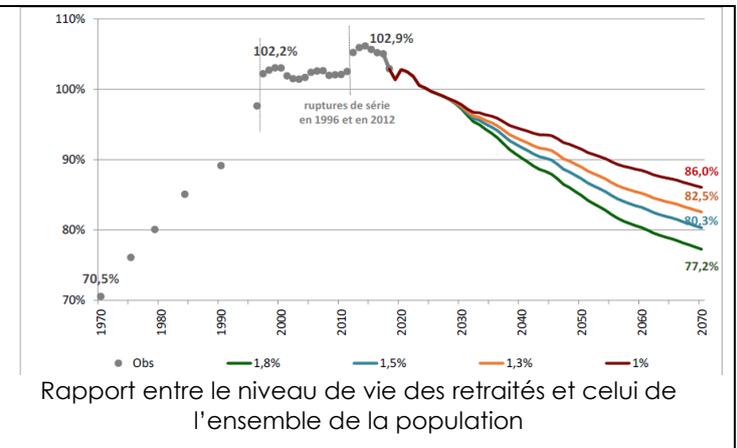


Âge conjoncturel de départ à la retraite

On pourrait aussi ajouter que la baisse prévue du rapport entre le niveau de vie des retraités et celui de la population peut contribuer à cette tendance.



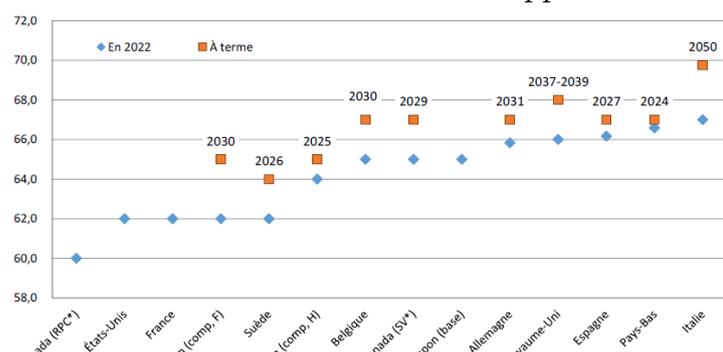
Âges moyens à la liquidation des nouveaux retraités de 2004 à 2019 dans les principaux régimes



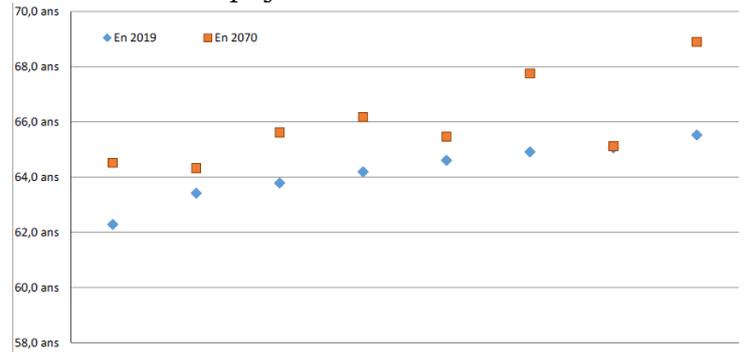
Rapport entre le niveau de vie des retraités et celui de l'ensemble de la population

Les éléments internationaux qui voudraient expliquer une situation privilégiée de la France

L'âge d'ouverture des droits en France est présenté comme l'un des plus bas mais pour autant l'âge de sortie du marché du travail se rapprocherait de celui des autres pays en 2070

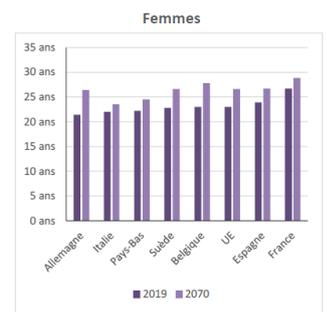
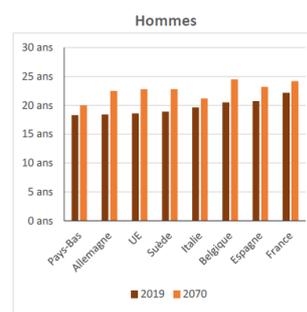
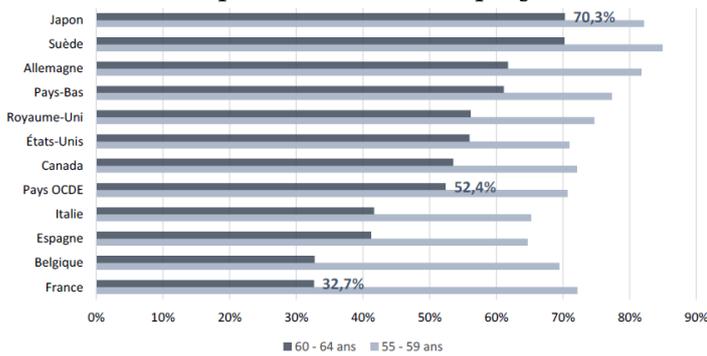


Âges inconditionnels d'ouverture des droits au 1er janvier 2022 et à terme dans les pays suivis par le COR



Âges moyen de sortie du marché du travail en 2019 et en 2070 dans les pays européens suivis par le COR

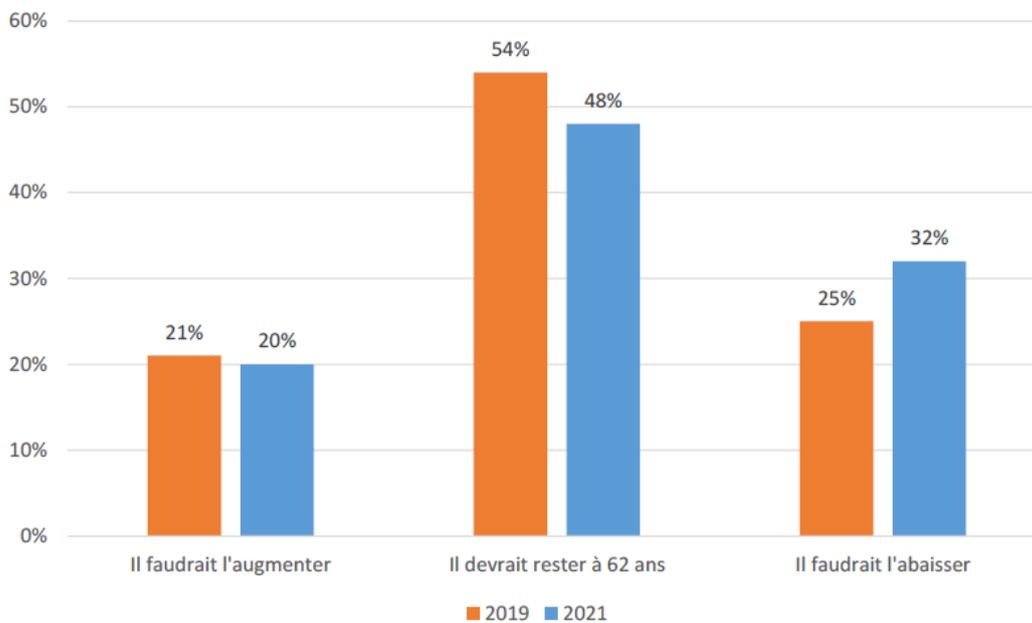
On insiste encore sur le fait que la France a le plus faible taux d'emploi des personnes âgées de 60 à 64 ans. Son présentés aussi des chiffres où l'on la durée espérée de retraite des français.e.s est la plus élevée et la restera. Les chiffres sont calculés sur la base de l'espérance de vie à l'âge effectif moyen de sortie du marché du travail, à partir des projections de population Eurostat 2015 sans donc tenir compte des nouvelles projections de l'Insee de 2021.



Taux d'emploi des travailleurs seniors selon l'âge en 2019 dans les pays suivis par le COR (en %)

Durée espérée de retraite dans les pays européens suivis par le COR

Pour finir sur cette première partie, les résultats de l'étude Elabe du 8 juillet 2021 (les Français et la réforme des retraites) viennent réaffirmer que les Français de 2021 ne sont pas davantage convaincus par une augmentation de l'âge de départ depuis l'abandon de la réforme de début 2020.



"Aujourd'hui, l'âge légal de départ à la retraite est de 62 ans. Selon vous, faudrait-il augmenter ou abaisser l'âge légal de départ à la retraite ?"

Effets d'un relèvement de deux ans de l'âge d'ouverture des droits sur les prestations sociales

La direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) a estimé des ordres de grandeur en se basant sur des données de 2019.

Les effets directs sur les régimes de retraite sont assez simples à court terme. Un décalage de l'âge de départ à la retraite pour une partie des assurés (ceux qui sont encore en emploi !) induit moins de prestations puisque la durée passée en retraite est réduite tandis qu'un allongement des carrières pour une partie des assurés induit quant à elle davantage de cotisations. En revanche, l'impact théorique à plus long terme des prolongations de carrière influe sur les montants de pension avec alors davantage de prestations pour ceux qui peuvent rester dans l'emploi via le salaire de référence, le nombre de points, le coefficient de proratisation si tous ces éléments restaient inchangés...

Les dépenses globales sont finalement équivalentes pour le système de retraite. En revanche, l'effet anti redistributif est pointé puisque l'effet varie fortement selon le niveau de revenu.

Soyons très clair dès lors qu'on modifie le marché du travail, tout est bouleversé et les effets macroéconomiques se font sentir pour toutes les générations. Les impacts auront bien lieu, à tous les âges, sur les cotisations, les prélèvements, les prestations et l'acquisition des droits à retraite.

Les effets indirects sur les minima sociaux d'âge actif (RSA, ASS, AAH) ont été étudiés avec aussi les pensions d'invalidité et rentes d'incapacité permanente (AT MP), les IJ maladie.

Les montants ci-contre ne prennent pas en compte le chômage présenté juste après.

Au total, un impact sur les prestations sociales de 3,6 milliards d'euros, soit environ un quart de l'effet direct sur les masses de dépenses de pensions. A cette somme, il faudrait retrancher environ 160 M€ de prestations de minimum vieillesse non versées à 62 et 63 ans.

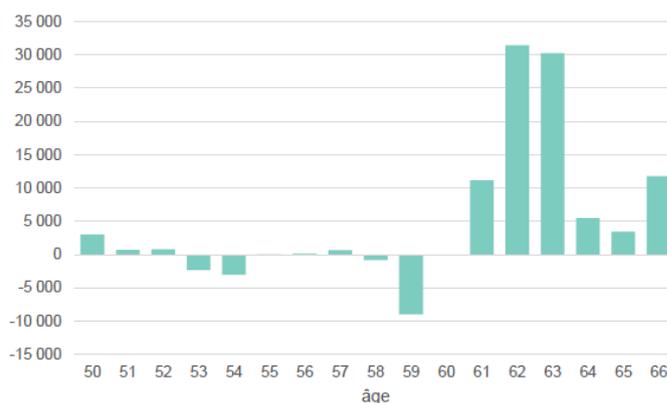
	Effet (en M€)
Pensions d'invalidité	1 800
Minima sociaux	830
dont RSA	150
dont AAH	510
dont ASS	170
Indemnités journalières de Sécurité sociale	970
Rentes AT-MP*	80
Ensemble	3 580

* L'effet sur les rentes AT-MP se cumule année après année.
Source : Calculs DREES

Estimation des dépenses d'assurance chômage supplémentaires suite à un relèvement de l'âge d'ouverture des droits de deux ans

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail a précisé que trois études ont mis en avant un surcroît de seniors indemnisés à l'assurance chômage parmi les seniors à la suite du relèvement de l'âge de départ à la retraite en 2010. En 2016, l'Unédic estime que le nombre d'allocataires indemnisés après 60 ans a été en constante augmentation sur la période 2008-2015 suite au report de l'âge de départ à la retraite en 2010 lors du quinquennat Sarkozy. S'agissant des seuls allocataires âgés de 60 et 61 ans, leur nombre a plus que doublé entre 2008 et 2015. Pour une autre étude, pour les personnes au chômage à 58 ans, la probabilité de rester au chômage au cours d'une même année était de 45 avant réforme, contre 55 après réforme (soit + 10 points). La dernière conclut que le relèvement de 2 ans de l'AOD lors de la réforme de 2010 s'est traduit par une hausse de 14 points du taux d'emploi, de 13 points du taux de chômage et de 7 points pour l'invalidité/maladie.

En considérant désormais une hypothèse de relèvement de l'âge de départ de 62 ans à 64 ans, la méthode de chiffrage vise à évaluer l'accroissement du nombre de bénéficiaires induit par un relèvement de l'AOD de 62 à 64 ans et à convertir cet effectif en dépenses publiques supplémentaires par le biais du montant de la prestation moyenne servie. Le chiffrage est conduit pour l'année 2019 comme si le relèvement de l'AOD avait été décidé par le passé et avait fini de monter en charge en 2019 en considérant cette année représentative d'une année à conjoncture "moyenne". L'estimation est réalisée pour tous les âges entre 50 et 66 ans à partir des données de Pôle emploi et du bilan démographique 2019 de l'Insee.



Variation du nombre de bénéficiaires de l'assurance chômage avant et après réforme selon l'âge

Le décalage de l'AOD se traduirait par près de 84 000 bénéficiaires de l'ARE (Allocation de retour à l'emploi) supplémentaires avec près de 60 000 de plus aux âges de 62 ans et de 63 ans. Les dépenses supplémentaires s'élèveraient ainsi sur un an à près de 1,3 milliard d'euros sur le champ de l'ARE/AREF (Allocation de retour à l'emploi formation)

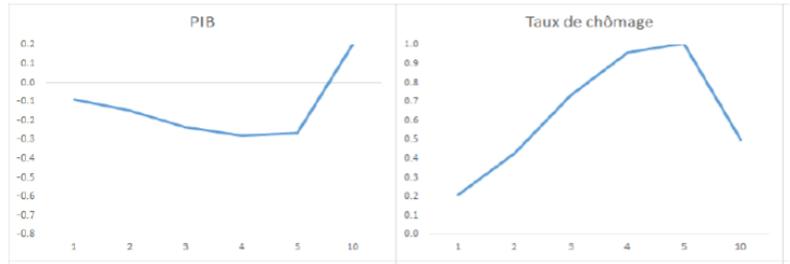
L'ensemble est donc estimé à 3,6 + 1,3 = 4,9 milliards d'euros soit 0,2 point de PIB.

Présentation des simulations de l'OFCE

L'OFCE, centre de recherche en économie de Sciences Po présente son travail de cet été pour le Haut conseil de financement de la protection sociale avec une perspective de rééquilibrer les comptes sociaux dans le sens d'une augmentation des recettes ou d'une baisse des dépenses. Parmi leurs simulations de tous ordres, les auteurs se sont concentrés dans leur vaste travail sur le point de la hausse de l'âge d'ouverture des droits de 62 à 64 ans. Premièrement les auteurs confirment qu'à très court terme microéconomique, ceux qui sont en emploi restent en emploi et ceux qui sont au chômage le restent malheureusement aussi. Alors les deux effets dans les entreprises sont d'une part pour ceux qui restent, une augmentation du salaire moyen des personnels en poste et d'autre part le volume d'embauche des entreprises va décroître. L'effet macroéconomique serait une bien une hausse du chômage. Se pose alors la question de l'effet macroéconomique de cette hausse du chômage, combien de temps va mettre le marché du travail pour se rééquilibrer puisqu'il y aura une pression à la baisse des salaires puisqu'il y aura plus de demandeurs d'emploi.

Bien entendu dans les modèles de l'OFCE, il y a, à très long terme quand le marché du travail a absorbé ce surcroît de demandeurs d'emploi, une hausse des heures travaillées, de la croissance du PIB, des cotisations. La question cruciale est combien de temps dure le court terme.

Au niveau macroéconomique pour une augmentation d'un semestre par génération, la hausse du taux de chômage prend beaucoup de temps à être résorbé par le marché du travail français. Il faut attendre au moins 5 ans pour retrouver une baisse des demandeurs d'emploi. Mais auparavant cette hausse du chômage pèse sur la dynamique des salaires, sur la consommation. Cette hausse du chômage dans les modèles de l'OFCE donne lieu à un surcroît d'épargne certes petit mais entraînant une baisse de la consommation.



Évolution du PIB et du chômage année par année

L'effet sur le PIB est donc négatif à court terme. Les prix à l'export et les prix domestiques sont un peu plus faibles qu'avant la réforme ce qui améliore un peu le solde du commerce extérieur.

L'OFCE considère qu'il faudra bien que le gouvernement dise comment il compte limiter les effets négatifs à court terme et les mesures à prendre sur le chômage et la dynamique des salaires. Les mesures de soutien à l'activité sont donc indispensables car le temps du court terme peut être bien plus long...

Il ressort bien de ce dossier pour la FSU et ceux qui s'opposent à un recul de l'âge de départ que l'importance de l'état de santé et les disparités d'emploi avant la retraite ne peuvent être balayées d'un revers de main. Les effets négatifs sur les salaires ainsi que la dégradation du niveau de santé avec l'âge comme l'impact sur les chômeurs en fin de droit ainsi que le chômage des jeunes sont considérables. La FSU a encore rappelé qu'elle s'opposait au système de décote (donc aussi de la surcote) dévastateur dans le système de retraite en pointant cette double peine. D'ailleurs si le report de l'AOD devait s'accompagner d'un report de l'âge d'annulation de la décote ce qui n'a pas du tout été étudié, les effets pourraient être délétères, notamment pour les femmes.

Cette injonction à travailler plus longtemps pose aussi la question du travail dont l'intensité augmente du fait des nouveaux modes de management pour la moitié de ceux qui le sont au moment de la liquidation de leur pension. Certains sont aussi déjà prêts à se saisir de cette mesure, réduisant "les meilleurs années" (l'espérance de vie en bonne santé) pour poser la question du grand âge et de la dépendance.

F.S.U.